

10 septembre 2018  
Liste de distribution

## ORDRE D'AVERTISSEMENT – COMPÉTITION D'EXERCICE MILITAIRE INTER-UNITÉS DE LA GRANDE RÉGION DE QUÉBEC

### SITUATION

1. La compétition d'exercice militaire inter-unités de la grande région de Québec aura lieu pour une quatrième année consécutive. Elle permettra aux participants de démontrer leurs compétences en exercice militaire et à augmenter leur standard en exercice militaire dans un contexte de compétition saine.

2. L'édition 2019 de la compétition d'exercice militaire inter-unités de la grande région de Québec constitue la quatrième édition de cette compétition et elle se déroulera sur la Garnison Valcartier le 27 avril 2019.

### MISSION

3. Le corps de cadets 2772 Valcartier planifiera, organisera et dirigera la compétition d'exercice militaire inter-unités de la région de Québec offerte à l'ensemble des unités des 3 éléments de l'URSC Est.

4. Cette compétition sera entièrement encadrée par du personnel membre de la SAIOC et sera composée notamment des éléments suivants :

1. Inspection des uniformes;
2. Démonstration d'une séquence obligatoire ; et
3. Démonstration d'une séquence optionnelle.

### EXÉCUTION

5. La compétition d'exercice militaire inter-unités de la région de Québec édition 2019 sera organisée par le corps de cadets 2772 Valcartier à la Garnison Valcartier le 27 avril 2019. Les frais de déplacements et d'hébergement des unités seront entièrement assumés par les unités elles-mêmes.

6. Une fois l'inscription confirmée, chaque équipe recevra les instructions de ralliement (IR) personnalisées par courriel. Toutes les informations relatives aux déplacements ainsi que d'autres instructions sur le déroulement de la compétition s'y trouveront.

### INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

7. La composition des équipes Une équipe doit être composée de douze participants minimum. Aucun maximum n'est imposé. Chaque unité pourra être représenté par une seule équipe. Chaque équipe doit comprendre au minimum deux (2) cadets de première année. Une preuve d'inscription pourrait être demandée.

8. Les unités ne pouvant présenter une équipe complète pourront préalablement se jumeler à une autre unité. L'organisation de la compétition n'est pas responsable du jumelage entre les unités. Le cas échéant, il s'agira de bien spécifier les numéros d'unités dans la case appropriée du formulaire

disponible à l'annexe A ou sous l'onglet « Compétition d'exercice militaire » du site Web du corps de cadets 2772 Valcartier ([www.cc2772.net](http://www.cc2772.net)).

9. Nombre d'équipe limite. Pour des raisons logistiques, nous devons limiter le nombre d'équipes participantes. Ainsi, il a été convenu qu'il y aura un maximum de 18 équipes. Advenant que le nombre d'inscription dépasse le nombre d'équipe prédéterminé, un processus de sélection interne sera mis en place.

10. Déroulement de la compétition. Les équipes se feront inspectées et auront à exécuter la séquence obligatoire et la séquence complémentaire dans un bloc de 15 minutes.

#### ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE

11. Le formulaire d'inscription se trouve à l'adresse suivante : <https://goo.gl/forms/uP0COKo6vmNIcjGb2>.

12. Frais d'inscription/Dépôt : Afin de limiter les désistements, nous vous demandons de payer les frais d'inscription de 10\$ par équipe. Ces frais doivent être payés par chèque à l'adresse suivante :

Corps de cadets 2772 Valcartier  
C.P. 88058 succ. Val-Bélair  
Québec (QC)  
G3J 1Y9

Dans le cas où vous vous désistez, votre dépôt sera utilisé pour acheter les cadres et les certificats de la compétition. Dans le cas où vous vous présentez, nous vous fournirons des collations achetées avec ce dépôt. La réception de votre dépôt confirmera votre inscription.

13. Les inscriptions devront être soumises avant le 15 février 2019 à 16h00. Toute demande arrivant après cet échéancier pourra être considérée comme substitut.

14. Les documents de règlements et d'évaluation de la compétition seront disponibles sur le site Internet du corps de cadets 2772 Valcartier et dans le groupe Facebook de la compétition (<https://www.facebook.com/groups/CompétitionexercicemilitaireQC/>) d'ici le 18 novembre 2018.

#### TRANSPORT

15. Les CC sont tous responsables d'organiser leurs déplacements afin d'arriver sur place pour le bloc de pratique qui leur sera attribué un mois avant la compétition. Ils doivent également en assumer les coûts.

#### QUARTIERS ET RATIONS

16. Aucun hébergement ne sera fourni aux compétiteurs considérant que la compétition est d'une durée d'une journée.

17. Aucun repas ne sera fourni par l'organisation. Les unités en assument les coûts et la responsabilité.

#### COMMANDEMENT ET COMMUNICATION

18. Le lieutenant Émilie Martineau est nommé BPR de la compétition d'exercice militaire inter-unités de la région de Québec. Ses coordonnées sont les suivantes :

1. Courriel personnel : [emilie.martineau96@gmail.com](mailto:emilie.martineau96@gmail.com)
2. Courriel cadets : [Emilie.Martineau@cadets.gc.ca](mailto:Emilie.Martineau@cadets.gc.ca); et
3. Cellulaire : 581-991-0367.

19. Des mandats seront offert à des membres de la SAIOC afin d'occuper les autres postes de soutien. Il n'y aura aucun processus de sélection.

//ORIGINAL SIGNÉ//

Lieutenant Émilie Martineau  
OEntr  
Corps de cadets 2772 Valcartier

Liste de distribution

Exécution  
BPR  
Cmdt CCRAC 2772  
Personnel CCRAC 2772  
Information  
Cmdt unités de Québec  
J3